CHEMINS DE FER

DEUX TRAINS TOUS LES JOURS
—POUR LA—
CALIFORNIE
—VIA—
SOUTHERN PACIFIC — SUNSET ROUTE

LE SUNSET EXPRESS quitte la Nouvelle-Orléans journellement à 11.55 A. M., ayant Chars d'observation, Dortoirs, Salle à Manger et Chars à Fauteuils, aussi Chars Dortoirs pour Touristes.

CALIFORNIA FAST MAIL quitte la Nouvelle-Orléans tous les jours à 9.30 P. M., ayant Chars Dortoirs, Salle à Manger et Chars à Fauteuils, aussi Dortoirs pour Touristes.

Les deux trains sont conduits par des LOCOMOTIVES BRULANT DE L'HUILE pendant tout le trajet de la NOUVELLE ORLEANS à SAN FRANCISCO.

S'adresser au
BUREAU DES BILLETS EN VILLE,
227 RUE ST-CHARLES.
PHONE MAIN 4027.
1m sept—

Illinois Central R. R.
Seule Ligne
Ayant des
Chars-Dortoirs
Sans Changemen
—ENTRE LA—
NOUVELLE-ORLEANS ET ST-LOUIS.
Deux Excellents Trains Journellement.

Part. la Nlle Orléans à	7.15 a. m.	7.10 p. m.
Arriv. à St Louis à	7.16 a. m.	4.15 p. m.
Arriv. à Chicago à	11.30 a. m.	9.30 p. m.
Arriv. à Louisville à	7.50 a. m.	5.35 p. m.
Arriv. à Cincinnati à	11.55 a. m.	9.15 p. m.

Une Excellente Manière d'Aller à
NEW YORK.
INFORMEZ-VOUS A
L'Agent des Billets en Ville,
A CE SUJET.
241 RUE ST-CHARLES
PHONE MAIN 3618.

LOUISVILLE & NASHVILLE
ANCIEN ET SUR
... LIMITE CHAQUE JOUR AVEC ... VESTIBULES DE PULLMAN
Pour Montgomery, Birmingham, Louisville, Cincinnati, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.
TRAINS SANS CHANGEMENT.

Arrivée	Départ
Fast mail tous les jours... 7.15 a m	Fast mail tous les jours 6.15 p m
Express tous les jours... 6.00 p m	Express tous les jours ... 7.00 a m
Limited tous les jours... 8.15 p m	Limited tous les jours ... 9.25 a m
N. Y. Fast mail tous les jours..... 11.15 a m	N. Y. Fast mail tous les jours.....
Mob. and coast line tous les jours.....	Mob. and coast line tous les jours..... 7.20 p m

Service de la Cour.
Tous les jours excepté dim. 5.50 a m | Tous les jours excepté dim. 4.05 p m
Excur. dim. 9.40 p m | Excur. dim. 7.40 a m
Pour la vente des billets, s'adresser au bureau, Rues St Charles et Carondelet, ou au pied de la rue de Tonti.
Notre service des chars vestibules Louisville Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapide que tous les points correspondants. Le prix de trajet supplémentaire exigé est modéré. Un char restaurant y est attaché. Repas sont servis en route.
Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour coupe sans changement.
JOHN K. RIDGELY, Div. Pass Agent
C. L. STONE, G. P. A., Louisville Ky.
Lmare—ao 31 déc

"Ozone Route"
NEW ORLEANS GREAT NORTHERN
EXCURSION $1.00,
Aller et Retour,
Les Dimanches et Mercredi,
Nouvelle-Orléans, Lmc, à
Covington, Claiborne, Abita Springs, Mandeville Jct, St Tammany, Florenville Jct, Maud, Mandeville, Burford, Leslie, Pleasant Grove.
Le train quitte la Station de la rue Press, les Dimanches à 7.20 a. m. arrive à la Nouvelle Orléans à 7.25 p. M., les Mercredis à 7.20 a m arrive à la Nouvelle Orléans à 6.15 p.m.
Les Dimanches (seulement) — Bogalusa Rie, Graysport, Bush, Talisheek, Wortham. Le train quitte la Station de la rue Press à 7.20 a.m. arrive à la Nouvelle Orléans à 7.25 p. m.
Les Plus Beaux Chars Vestibules sur Tous les Trains incluant les Chars Café et Salon.
Pour plus de renseignements, s'adresser à
G. B. AUBURTIN, C. F. & P. A.
No 705 rue Gravier sous l'Hôtel St Charles.
Phone Main 4088.
27 sept—27

La Compagnie de Chemin de Fer
Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bureau observe 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 6	Express de Memphis	No 15
3.15 p. m	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales	8.15 a. m.
No 22	Express de jour locale	No 27
7.00 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires	5.50 p. m.
No 34	Mayes Harn Accom in	No 31
4.00 p. m.		9.40 a. m.
No 30	Excursion Dimanche	No 37
8.00 p. m.		9.40 p. m.

BUREAU DES TICKETS,
ST CHARLES ET COMMUNE.
JOHN A SCOTT,
Assistant Gén. Agt Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A.,
Nouvelle Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Leopold Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 75,557. Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel L. Weil et Jacob L. Weil, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.
Jos. Lautenschlaeger, avocat.
27 jan—27 3 —fév 5

Succession de Frederick Haudie

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,211—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Honora Madden, veuve de Patrick Barke, Sr, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Oscar Schreiber, avocat.
25 jan—25 29—fév 3

Succession de John Maning, Jr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 81,537—Division B—Attendu que Mme Nellie Crowley, veuve de John Maning, Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Maning, Jr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat.
26 jan—26 30—fév 4

Succession de Joseph Louis Bourdelay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,515—Division B—Attendu que Veuve Marguerite Antoinette Bourdelay a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Louis Bourdelay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt G. Duqué avocat. 24 janv—24 28—fév 2

Succession de Patrick Field.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,838—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 19 jan—19 23 29

Succession de Alexander Felix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,215—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Simon Leopold, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. John Dymond, Jr. avocat. 19 jan—19 23 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de legs de valeur.
The Hall-Cooly Lumber Company vs Wilh Muhle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,228—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 janvier 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 29 janvier 1907, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Aux Docks Stuyvesant, au pied de la rue Marengo. Section 178, Hangar 9, un char rempli de logs de différentes mesures, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Henriques & Duchamp, avocats pour la demanderesse.
18 jan—18 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 1214 rue St Philippe, entre les rues St Claude et Trémé.

Union Homestead Association vs la succession d'Alfred B. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,532—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 31 janvier 1907, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 49 borné par les rues St Claude, St Philippe, Trémé et Dumaine étant partie du lot No 5 d'après un plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 12 mai 1839 et déposé en l'étude de M. De Armas, anciennement notaire en cette ville et d'après lequel dit plan ledit lot mesure en mesure française vingt pieds de face à la rue St Philippe sur soixante pieds de profondeur, et est borné sur un côté par le lot No 6 dudit plan et sur l'autre côté par le reste dudit lot No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll, avocats pour la demanderesse.
26 déc—28—jan 4 11 18 25 31

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Désirable en Propriétés.

A L'ENCAN EN BLOC.

Maison Double à Deux Etages, Nos 310-314 rue Nord Liberté. | Cottage Double. Nos 316-318, rue Nord Liberté.
(Ilet des rues Bienville, Conti et N. Franklin.)

MARDI, LE 5 FEVRIER 1907.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 81,247, dans l'affaire de la succession de Veuve Louis Krieger, ledit ordre daté et signé le 8 janvier 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 5 février 1907, les propriétés foncières ci-après:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Conti, Bienville et Franklin; un des dits lots est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte passé le 17 janvier 1859 pardevant P. E. Larsache, ancien notaire, et mesurant 40' 4" de face à la rue Liberté, par une profondeur de 105' 6" 4"', et l'autre lot est désigné par le No 6, sur un plan annexé à un acte passé le 17 septembre 1865, pardevant Ant. Dorlocourt, ancien notaire, et mesurant 35' 3" 3"' de face à la rue Liberté, par 65' 3" 4"' sur un côté et 65' 3" 5"' sur l'autre côté. Les améliorations comprenant une maison double à deux étages, connue comme les Nos 310 et 314 rue N. Liberté et le cottage double connu comme les Nos 316 et 318 rue N. Liberté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, respectivement après la date de l'adjudication avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc; les actes de vent devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur assurant les taxes de 1907 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.
A. D. Danziger, avocat.
6 jan—6 13 20 27—fév 3 5

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AMELIA YOUSE.

No 81,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

LE 26 FEVRIER 1907.

DEUX COTTAGES DOUBLES
Dans un voisinage de choix du Troisième District.
Nos 2040-42 RUE ROYALE,
(Entre les rues Français et Kerlerec)
Nos 2036-38 RUE ROYALE,
(Entre les rues Français et Kerlerec)
A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, de l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 janvier 1907, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Nos 2040-42 rue Royale.

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo) Kerlerec (autrefois Paix), Chartres (autrefois Moreau) et Français, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 17 décembre 1906 et y annexé, et commençant à une distance de 127' 10" 5"' de l'encoignure des rues Français et Royale et mesurant 31' 11" 1"' de face à la rue Royale sur 93' 9" 3"' de profondeur, ensemble avec le droit d'air, vue, lumière et passage sur une portion du lot contigu vers la rue Kerlerec, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné, laquelle portion mesurant 1' 5" 4"' de face à la rue Royale sur 93' 9" 3"' de profondeur, et sur une portion du dit lot "A" vers la rue Kerlerec, mesurant aussi 1' 5" 4"' de face face à la rue Royale, par environ 57' 1" 4"' de profondeur et sat sujet à une servitude d'air vue, lumière et passage en faveur du lot B, d'une telle manière de faire un passage de 2' 1" de face à la rue Royale par environ 57' 1" 4"' de profondeur entre les lots A et B et en commun aux deux, le tout comme il est indiqué sur ledit devis, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2040-2042 rue Royale

Nos 2036-38 rue Royale.

Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel lui est contigu vers la rue Kerlerec, désigné par la lettre B, sur le même plan ci-dessus mentionné commençant à une distance de 159' 9" 5"' de l'encoignure des rues François et Royale et mesurant 32' 0" 2"' de face à la rue royale par 93' 9" 3"' de profondeur, ensemble avec les droits d'air, vue, lumière et passage sur une portion du lot contigu vers la rue Français désigné par la lettre A, sur le plan ci-dessus mentionné, laquelle portion mesurant 1' 5" 4"' de face à la rue Royale par environ 57' 1" 4"' de profondeur; et une portion du dit lot B, vers la rue Français, mesurant aussi 1' 5" 4"' de face à rue Royale par environ 57' 1" 4"' de profondeur et sujet à une servitude d'air, vue, lumière et passage en faveur du lot A, de telle façon de faire un passage d'allée de 2' 11" de face à la rue Royale par environ 57' 1" 4"' de profondeur entre les lots A et B commune aux deux. Le tout est indiqué sur ledit plan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2036-38 rue Royale.

Termes et conditions Une moitié ou plus comptant et la balance à un an en billets portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police aux porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans estimation et cinq pour cent honoraires dans le cas où un avocat serait employé pour collecter les billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'adjudication, les taxes de 1907 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Chas T. Bonist, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau No 846 rue Commune.
Chas F. Claiborne, avocat
24 jan—24 27—fév 3 10 17 24 26

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE
No 80,685, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Marcel Bernard vs George Pierre et al.

Cottage Désirable, 1816 rue Allen.

PAR W. R. METZLER Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus intitulée, signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Div. D. et à moi adressé, je vendrai,

JEUDI, le 7 Février, à Midi,
A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouveau St Bernard (autrefois St Bernard), Roman (autrefois Schaelfe), Prieur (autrefois Joséphine) et Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq sur un plan daté le 7 avril 1854, déposé en l'étude de Pan E. Larsache, ancien notaire en cette ville comme plan No 29, du livre des plans marqué L, d'après lequel dit plan ledit lot mesurant 30' 10" 7" de face à la rue Nouveau St Bernard (maintenant Allen) 33' 8" 1" de largeur dans le fond, par 133' 4" 6" de profondeur sur la ligne séparant du lot No 4 et 133' 2" 5" de profondeur sur le côté opposé.

Etant la même propriété acquise par Marcel Bernard de Marguerite Pierre et al, par acte passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 29me jour de mai 1905 et enregistrée dans le livre des transferts 202 folio 576.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication, payer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire

L. P. Bryant avocat.
W. R. METZLER, encanteur.
6 jan—6 13 27—fév 3 5 7

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE

In re. Alfred Thiroux versus Veuve E. Lemonine et als.

No 73,053—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 2 janvier 1905, et adressé à WILL. J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St Philippe et Trémé et désigné par la lettre C, sur un plan par Arthur de Armas, député-voyer de ville le 17 septembre 1881 et annexé à un acte pardevant Chas T. Bonist, notaire le 26 octobre 1881 et mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, même mesure sur la ligne du fond, par une profondeur de 124 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Marais et 124 pieds 6 lignes sur la ligne du côté opposé; les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages en bois, désigné par le No 1315 rue Dumaine.

Conditions — Comptant, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1907 au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley aux frais des acquéreurs.

MM. Rice et Montgomery, avocats.
26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un Joli Cottage Simple.

1411 avenue des Champs-Elysées, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Joseph Perpere.

No 81,405—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet —MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 janvier 1907, de l'Hon. Geo. R. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre décrit comme la moitié divisée d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, étant le lot No 15 de l'ilet No 2204 sur un plan original fait par l'ancien voyer de ville, le 4 mai 1831, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et ilet; laquelle moitié dudit lot 15 mesurant 20 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, borné au dessus par le lot 16, au dessous par le lot 14 et dans le fond par le lot 18, étant la moitié dudit lot original 15 le plus près de la rue Villeré. Les améliorations sont désignées par le No 1411 avenue Champs Elysées et comprenant un joli cottage simple contenant 5 chambres, citerne, hangar etc. La maison est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur, payables respectivement en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant en plus assumer les taxes pour 1907, les dite billets devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, contenant les clauses usuelles de sécurité 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès de transfert de l'assurance, etc.

A. D. Danziger, avocat.
26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Site pour Bâtir,
Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Général Taylor,
[Ilet avenue St Charles et rue Peniston,]
72 par 117 pieds.
La Bâtisse en Bois à Deux Etages.
Rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Peniston,
[Ilet avenue St Charles et rue Général Taylor.]
81 par 119 pieds.
Un Lot pour Bâtir,
Rue Bourbon,
[Ilet rues Dorgenois, St Antoine et Law.]
L'Elégante Résidence en Briques à Trois Etages
835 rue Baronne, entre la rue Julie et l'avenue Howard.

Charles Hernsheim et als vs Frank I. Hernsheim.

No 61,130—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1906, et signé le 4 janvier 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville désignés par les lettres C et D, dans l'ilet No 420, borné par les rues Carondelet, Général Taylor, Peniston et l'avenue St Charles. Le lot C mesurant 72 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et faisant face à la rue Général Taylor formant l'encoignure desdites deux rues; et le lot D mesurant 81 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Caronde et sur une profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à la rue Peniston de 119 pieds 2 pouces 7 lignes, formant l'encoignure desdites deux rues. Sur le lot D est une bâtisse à deux étages bien construite, laquel se pourrait être facilement arrangée comme une résidence moderne. Chaque lot sera vendu séparément.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 7, de l'ilet 1374 borné par les rues Dorgenois (autrefois Magistrate), Bourbon (autrefois Bagatelle), St Antoine et Law, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon par 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, l'avenue Howard (autrefois rue Delord), et Julie, et désigné par le No 80 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 15 avril 1876, lequel lot mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne par une profondeur entre lignes parallèles de 147 pieds 2 pouces s'étendant sur une allée dans le fond, pour l'usage dudit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 835 rue Baronne et comprenant une résidence en briques bien construite à trois étages, vendue suiette au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1907 au taux de $55 par mois

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs.

Alfred D. Danziger, Meyer S. Dreifus, avocats
6 jan—6 13 20 27—fév 3 7

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Georgiana Pohlmann et als vs les mineurs Meyer.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE,
Nos 1806-08 rue Dryades.
A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières d'Encan.
Mercredi, le 20 Fevrier 1907,
A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No 61,182, signé le 11 janvier 1907, intitulée Mme Georgiana Pohlmann et als versus les mineurs Meyer, et adressé à Eiseman & Lazarus, Encanteurs, nous offrirons de vendre à la Bourse des Propriétés Foncières d'Encan, MERCREDI, le 20 février 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne (autrefois Bacchus), St André et Félicité, désigné comme lot No 8 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, le 19me jour de mars 1855, et déposé en l'étude de P. E. Théard, comme plan No 12 de son livre de plans, et mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds six (6) lignes de face à la rue Dryades, quatre vingt huit pieds et neuf pouces de profondeur sur la ligne séparant du lot No 7, et quatre vingt seize pieds de profondeur sur la ligne de divisant du lot No 9

Les améliorations sur cette propriété comprenant un magasin et résidence double, maintenant louer à bail pour affaire commerciale, dans la partie centrale et florissante de la rue Dryades.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et de payer pour l'acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, et déposer 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication avec Eiseman & Lazarus, encanteurs.

E. W. Bichow, avocat.
20 jan—20 27—fév 3 10 17 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE
Deux Résidences Simples.

Nos 3329 et 3333 rue Fern, entre les rues Olive et Fournev.

Succession d'Amanda Jacobs.

No 80,915—Cour Civile de District — Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 7 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 21 décembre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 502, bornée par les rues Fourchey, Quinzième, maintenant Olive, Bernadotte et Fern, désignés comme lots Nos 3 et 4 et mesurant chacun 25 pieds de face à rue Fern par 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan de O. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 8 mars 1893 et annexé à un acte de vente par Lloyd Posey à F. Fletcher, passé pardevant Frederick Deibel, notaire, le 17 juillet 1893

Les améliorations comprenant deux résidences simples en bois contenant chacune trois chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire dix pour cent de dépôt comptant et payer pour la vente pardevant John F. A. Heber, notaire.

E. T. Florance, avocat.
6 jan—6 13 20 27—fév 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Oscar Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 81,521—Division A—Attendu que Mme Julie Elisabeth Cassard Théard, veuve de Joseph Oscar Théard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Oscar Théard décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. W. Whitemore, avocat.
25 jan—25 29—fév 3

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence double à deux étages, 1734 et 1738 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne.

Résidence simple à deux étages, 1740 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne

Le cottage double en bois 1742 et 1746 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne

La résidence simple à deux étages, 1325 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

Succession de Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey—No 81,364—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 26 février 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 janvier 1907 de l'Hon. Geo R. Théard juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Baronne, Clio et Carondelet, ledite lots sont contigus et mesurent comme suit:

Celui le plus près de la rue Carondelet, mesurant 43 pieds de face à la rue Calliope, par 96 pieds de profondeur; les améliorations sur ledit lot sont désignés par les Nos 1734 1738 rue Calliope et comprenant une résidence double à deux étages. Le deuxième de cela est désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte pardevant J. L. Larsache notaire, daté le 16 octobre 1869, mesurant 23 pieds de face à la rue Calliope par 98 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et les améliorations sont désignés par le No 1740 rue Calliope et comprenant une résidence simple à deux étages; le lot le plus près de la rue Baronne mesurant 32 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignés par les Nos 1742 et 1746 rue Calliope et comprenant un double cottage en bois.

La propriété ci-dessus désignée est bien située à une petite distance du centre du commerce et prend de la valeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St Philippe et Trémé et désigné par la lettre C, sur un plan par Arthur de Armas, député-voyer de ville le 17 septembre 1881 et annexé à un acte pardevant Chas T. Bonist, notaire le 26 octobre 1881 et mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, même mesure sur la ligne du fond, par une profondeur de 124 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Marais et 124 pieds 6 lignes sur la ligne du côté opposé; les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages en bois, désigné par le No 1315 rue Dumaine.

Conditions — Comptant, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1907 au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley aux frais des acquéreurs.

MM. Rice et Montgomery, avocats.
26 janv—26 27—fév 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un Joli Cottage